

### 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

#### 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

##### ► **Mobilité à des fins d'apprentissage : La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur.**

► Le lycée polyvalent Georges BRASSENS, situé en territoire rural, existe depuis 1981. En 2020, il compte 1 065 élèves. Il est composé d'une section générale et technologique sciences et technologies du management et de la gestion (684 élèves), d'une section d'enseignement professionnel (électricité, chaudronnerie, froid, gestion administration et bio-service (345 élèves), et d'une Section de Technicien Supérieur (STS) Support à l'Action Managériale (SAM), composée de 36 étudiant.e.s réparti.e.s sur deux niveaux de formation.

L'établissement est un important vecteur d'ouverture culturelle pour les jeunes ruraux du territoire.

Le lycée a obtenu la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur ECHE en 2017. Les mobilités de stage obtenues depuis cette date ont permis aux étudiant.e.s volontaires de BTS SAM de concrétiser leur projet de stage à l'étranger grâce à cet appui financier. A ce titre, il poursuivait sa volonté d'ouverture européenne et internationale à travers diverses actions : Semaine internationale, Normandie Langues, Kinema).

Aujourd'hui, la nouvelle équipe de direction souhaite renforcer cette politique engagée et inscrite dans l'axe 3 du projet d'établissement « Ouverture de l'établissement sur son environnement », en renouvelant sa candidature à la charte à travers un objectif actualisé. Le travail sur la mobilité en termes de poursuite d'études et/ou d'insertion professionnelle est ainsi un axe majeur du projet d'établissement.

L'établissement, bien qu'ancré dans un territoire rural, a pour objectif de créer une dynamique européenne et internationale pour accroître les ambitions des élèves, étudiant.e.s et personnels dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel au-delà des frontières. Il s'agit, notamment, de rendre accessibles des projets de mobilités à des étudiant.e.s issus majoritairement d'un milieu culturellement et financièrement plutôt défavorisé.

A travers cet objectif, l'attractivité de l'établissement en sera renforcée, le plaçant comme un acteur majeur d'éducation vecteur de réussite et d'ouverture.

► S'engager à nouveau dans le programme Erasmus+ de l'enseignement supérieur permettra d'organiser :

- la mobilité des étudiant.e.s à des fins de stage ;
- la mobilité des personnels enseignants et administratifs : période de formation et stage d'observation.

### **Mobilité des étudiant.e.s à des fins de stage**

Les périodes de stage en milieu professionnel, réparties sur les deux années de formation, font partie intégrante de la formation Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Support à l'Action Managériale (SAM). L'une d'elles, de préférence en première année, doit se dérouler soit dans un pays étranger, soit dans un service à vocation internationale sur le territoire national (référentiel de formation BTS SAM).

L'équipe éducative souhaite encourager et accompagner la mobilité européenne et internationale des étudiant.e.s grâce à la participation au programme Erasmus + et favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'étudiant.e.s à un stage à l'étranger. En effet, l'appui financier obtenu allège le budget de l'étudiant.e qui peut être un frein au projet.

Planning annuel des mobilités de stage à l'étranger :

- Première année de formation : mi-mai à mi juillet (60 jours)
- Deuxième année de formation : mi-octobre à mi-décembre (60 jours)

Des mobilités de stage entrantes pourront également être engagées.

### **Mobilité des personnels enseignants et administratifs**

Des périodes de formation et des stages d'observation seront envisagés afin de développer les partenariats et d'échanger sur les pratiques pédagogiques et administratives. Des échanges à distance pourront également être mis en œuvre afin de faciliter leur mise en place.

Engagée dans la refondation du lycée, une réflexion sera menée au sein des équipes sur la mise en place de l'accompagnement personnalisé. Une mobilité à l'international d'une équipe pluri-catégorielle pourrait constituer un apport à la réflexion sur cette mise en place.

Une information des personnels sera faite par l'équipe de direction et un planning sera établi en fonction du projet personnel et professionnel de chaque personnel et des contraintes de service.

Ces deux actions contribueront au rayonnement et à l'attractivité de l'établissement et le placeront comme un acteur local, vecteur de réussite et d'accompagnement de projet personnel et professionnel européen ou international.

Une équipe d'enseignants et la direction de l'établissement, constituées en bureau des relations internationales, sont chargées d'informer les étudiant.e.s et le personnel des actions de mobilités, de coordonner ces actions et d'accompagner les participants dans leurs démarches et suivis de mobilités.

► Les effets escomptés de la participation au programme Erasmus + sur les étudiant.e.s de BTS SAM sont :

- ✓ une montée en compétences,
- ✓ un développement personnel,
- ✓ un enrichissement culturel,
- ✓ une amélioration du niveau linguistique,
- ✓ un réseau personnel et professionnel enrichi,
- ✓ un accroissement de la motivation,
- ✓ une valeur ajoutée au diplôme,
- ✓ une meilleure employabilité.

Enfin, la mobilité est un tremplin pour une poursuite d'études et/ou une insertion professionnelle réussie.

Un suivi pédagogique tout au long de la période de formation et de stage et un entretien avec chaque étudiant.e au terme du stage permettront à l'équipe éducative d'évaluer l'atteinte de ces objectifs. Le maintien d'un contact avec les étudiant.e.s après l'obtention du diplôme permettra de mesurer l'efficacité du dispositif (insertion, employabilité, poursuite d'études).

Les effets escomptés de la participation au programme Erasmus + sur les personnels enseignants et administratifs seront :

- ✓ une montée en compétences,
- ✓ un développement personnel,
- ✓ un enrichissement culturel,
- ✓ une amélioration du niveau linguistique,
- ✓ une meilleure adéquation entre formation et monde professionnel,
- ✓ une adaptation des pratiques administratives et pédagogiques.

Un retour d'expériences avec un bilan personnel et professionnel permettra de jauger l'atteinte des objectifs.

## **2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX**

### **2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux**

► Les principes de non discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiant.e.s et du personnel seront respectés.

Les mobilités de stage sont ouvertes à l'ensemble des étudiant.e.s et les critères de sélection retenus par l'établissement sont :

- Les résultats scolaires,
- L'investissement dans le travail et la formation,
- L'assiduité,

- La pertinence du projet de stage,
- La parité femme/homme.

Les mobilités du personnel seront ouvertes à l'ensemble des enseignants et des personnels administratifs et étudiées en fonction des contraintes organisationnelles de service et du projet envisagé.

Toutes les informations sont diffusées à chaque étape de la procédure et ce dès la première réunion d'information pour ensuite être relayées sur le site internet du lycée afin que chaque partie prenante du dispositif soit renseignée.

L'établissement s'inscrit dans une politique d'inclusion et de mise en place de dispositifs qui incitera les étudiants quel que soit leur handicap à envisager une mobilité internationale :

- accompagnement par un AESH (Accompagnant des Étudiants en Situation de Handicap)
- utilisation d'outils de travail collaboratif (ex. Skype, Whatsapp, cloud partagé...).

Le personnel sera également encouragé à participer à un dispositif de mobilités quel que soit son handicap.

► Les mesures que l'établissement mettra en œuvre dans le cadre de l'Initiative de la Carte d'Étudiant Européenne (I.CEE) sont :

- ✓ **Erasmus Without Paper** : mise en place de la procédure EWP (Erasmus Without Paper) au cours de l'année 2021 afin de digitaliser le processus de gestion Erasmus+ des mobilités. L'établissement utilisera le tableau de bord EWP (EWP dashboard), car il n'utilise actuellement aucune solution numérique pour gérer les mobilités Erasmus +.
- ✓ **Application mobile Erasmus +** : les étudiant.e.s seront incité.e.s, grâce à une communication active et une actualisation régulière des informations, à utiliser l'application mobile Erasmus + pour faciliter la mobilité et obtenir les informations dont ils auraient besoin avant, pendant et après leur mobilité. Elle leur permettra de bénéficier d'un accompagnement lors des différentes étapes.
- ✓ **Carte Étudiante Européenne** : l'établissement générera un identifiant européen étudiant et ajoutera cet élément sur le justificatif de scolarité des étudiant.e.s.

L'utilisation de ces outils devrait rendre davantage accessibles les démarches et les mobilités à l'ensemble des étudiant.e.s. Ils seront présentés aux étudiant.e.s de l'établissement et visibles sur le site institutionnel de l'établissement. Une information sera faite auprès des personnels afin d'impliquer chacun dans la démarche de dématérialisation.

Le plan de déploiement de ces outils suivra le calendrier établi par la Commission. Un.e enseignant.e, membre du bureau des relations internationales, participera aux formations

académiques d'accompagnement à la mise en place de ces outils. Par ailleurs, cet.te enseignant.e s'informe et se forme à ces outils grâce aux ressources disponibles sur le site de l'agence Erasmus+ France notamment.

► L'établissement est labellisé niveau 1 de la charte des Établissements et Écoles du Développement Durable (E3D) de l'académie de Rouen depuis 2019 et mène des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement (tri, recyclage de piles, papier, bouchons...), en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes dont les éco-délégués et externes du tissu local.

En classe, les étudiant.e.s de BTS SAM sont sensibilisé.e.s à la maîtrise de leur consommation de papier, encre, énergie (utilisation du cloud, réutilisation des brouillons, fermeture des fenêtres et volets, extinction des lumières...).

A l'occasion de l'étude de leur projet de stage à l'étranger, les étudiant.e.s mèneront une réflexion approfondie sur les moyens de transport possibles pour se rendre dans le pays et se déplacer une fois dans le pays, grâce à une étude comparative intégrant des critères telle l'empreinte carbone.

La démarche de dématérialisation engagée dans la gestion des mobilités participera au respect de la charte E3D.

► Les étudiant.e.s ayant déjà participé à une mobilité de stage à l'étranger partageront leur expérience culturelle et professionnelle avec tous les étudiant.e.s afin de susciter leur curiosité et l'envie de découvrir un pays, ses valeurs, sa géographie, ses habitants, ses coutumes... Ils/Elles seront invité.e.s à communiquer avec l'ensemble des élèves de l'établissement de la seconde à la terminale (rencontre/échange au sein du lycée).

Avant leur départ en stage, les étudiant.e.s constitueront un dossier d'informations sur le pays de destination qui leur permettra de s'imprégner de sa culture, de son histoire et de s'adapter plus facilement à la vie en société et ses coutumes.

Pendant le stage, ils découvriront le pays et participeront à la vie collective pour une réflexion sur leur propre façon de vivre et de travailler qu'ils pourront partager à leur retour de stage.

Le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) mis en place à la rentrée 2018 prend une part active dans la promotion de différents projets au sein d l'établissement. La présence des étudiant.e.s participant au programme Erasmus+ pourra permettre un lien et une inclusion dans certaines actions mises en place par le CVL.

## **2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité**

- A la fin de la période de stage, les documents remis à l'étudiant.e seront :
- ✓ L'Europass mobilité (établi conjointement par l'établissement et l'organisme d'accueil),
  - ✓ L'attestation de stage délivrée par l'organisme d'accueil.

Le bulletin de notes sera annoté d'une mention particulière relative au stage réalisé à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus +.

A l'obtention de son BTS SAM, l'étudiant.e obtiendra 120 ECTS, soit 60 crédits ECTS par année de formation. Une attestation mentionnant ces crédits ECTS sera alors remise aux étudiant.e.s par l'établissement.

L'étudiant.e sera invité.e à utiliser, compléter et enrichir son passeport européen de compétences Europass (CV européen actualisé, passeport des langues...).

► Les actions de formation lors de mobilités à l'international seront valorisées et prises en compte dans le protocole « des rendez-vous de carrière de la fonction publique » pour les personnels enseignants qui s'engagent dans une telle démarche.

### **2.3. A des fins de visibilité**

► Le site Internet institutionnel de l'Établissement présente les actions de mobilité des étudiant.e.s en stage à l'étranger et la procédure associée au dispositif Erasmus+.

Lien vers le site institutionnel : <http://gbrassens-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique276>

La formation BTS SAM est visible sur les réseaux sociaux : Facebook (BTS Support à l'Action Managériale Neufchâtel en Bray), Instagram (btssam\_gb) et Twitter (@btssam\_gb). Un groupe d'étudiant.e.s est responsable des publications et joue un rôle d'ambassadeur de la formation et du programme Erasmus+.

Ces médias sont alimentés par les retours d'expérience des étudiant.e.s ainsi que les supports créés pour les réunions d'information et les actions de communication destinées à promouvoir le programme de mobilité.

Cette politique de communication déjà mise en place sera poursuivie et les informations seront actualisées et enrichies.

**Les actions de communication** mises en place sont :

- ✓ Semaines de l'orientation, (communication auprès des élèves de la seconde à la terminale),
- ✓ Semaine internationale organisée au sein de l'établissement,
- ✓ Témoignages d'étudiant.es (compte-rendu, diaporama, vidéo...),
- ✓ Porte-ouverte,
- ✓ Réunion d'information parents/équipe pédagogique.

Ces actions de communication seront poursuivies et enrichies des expériences de chaque partie prenante.

**Les actions de communication** envisagées seront :

- ✓ Participation aux #Erasmusdays (événement déjà existant ou partage d'expérience Erasmus sur les réseaux sociaux avec le hashtag *erasmusdays*)

- ✓ Intervention du centre d'information Europe Direct Normand pour une animation autour de la conquête de l'Europe sur le thème de la mobilité en Europe.

► Différentes **actions de communication** sont déjà établies et se poursuivront :

- ✓ Information auprès du personnel de l'attribution de la nouvelle charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur : note de service, mail et affichage,
- ✓ Publication sur le site institutionnel du lycée de la charte Erasmus + 2021-2027,
- ✓ Inscription à l'ordre du jour des différentes instances de l'établissement (Conseil d'Administration et Conseil Pédagogique) de la mise en œuvre du programme Erasmus + dans l'établissement et de son évolution,
- ✓ Information auprès du personnel des possibilités de mobilité (période de formation, stage d'observation).